

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

30 SEPTEMBRE 2026

PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR L'ANNÉE 2026 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la comptabilité

par

M. Tzanetatos

SOMMAIRE

I. Résumé	3
II. Procédure	3
III. Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie	4
IV. Discussion générale	5
V. Vote sur l'ensemble	12
VI. Rapport	12
VII. Texte adopté par la Commission	13

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : parlwal.be/dt4ea.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la comptabilité a examiné le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1).

I. RÉSUMÉ

Le budget initial de fonctionnement (crédits de liquidation) pour l'année 2026 s'élève à 77.917.253 euros en dépenses courantes et à 2.490.500 euros en dépenses de capital, soit un total de 80.407.753 euros.

La dotation au Service commun de médiation s'élève à 1.891.000 euros, ce qui porte le total à 82.298.753 euros.

Le budget initial des recettes 2026 estimé à 78.650.816 euros voit son montant revu à l'ajustement à 80.138.812 euros. L'augmentation des recettes est évaluée à 1.487.996 euros, soit une augmentation par rapport au budget initial de 1,89 %.

Le budget initial des dépenses 2026 estimé à 80.407.753 euros voit son montant revu à l'ajustement à 78.093.487 euros. La diminution des dépenses est évaluée à 2.314.266 euros, soit une diminution par rapport au budget initial de 2,88 %.

Le résultat budgétaire compte tenu de la proposition d'ajustement du budget 2026 est de 1.955.325 euros.

Les chiffres précités ne tiennent pas compte de la dotation au profit du Service commun de médiation qui constitue une charge neutre pour le Parlement.

À l'unanimité des membres, votre Commission recommande l'adoption du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 par l'assemblée.

II. PROCÉDURE

En date du 14 septembre 2026 a été déposé le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1).

Le projet d'ajustement a été envoyé en Commission de la comptabilité le 16 septembre 2026.

La Commission s'est réunie le 30 septembre 2026.

Ont participé aux travaux : MM. C. Bastin, Chintinne, Mme De Bue, MM. Fiévet (Art. 47.4), Lepine (Président), Mmes Mauel, Tillieux, M. Tzantetatos (Rapporteur).

Ont assisté aux travaux : M. Hazée.
M. Borsus, Président du Parlement.
Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement.

III. EXPOSÉ DE M. BORSUS, PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

M. le Président indique qu'il a été procédé à un contrôle budgétaire qui a porté sur les dépenses réalisées au 31 mai 2026, les comptes de l'année précédente ainsi que les perspectives de dépenses telles qu'elles sont connues pour le second semestre de l'année, qui ont été évaluées avec le support des diverses directions du greffe du Parlement, en tenant compte des dépenses courantes à engager, des projets à finaliser en 2026 et de toutes les informations qui sont connues.

Dans les principes, ce contrôle budgétaire peut donner lieu à un ajustement qui amène, si nécessaire, à une demande de modification de la dotation. Le travail d'ajustement du budget permet d'anticiper certaines dépenses imprévues initialement et d'éviter tout dépassement budgétaire. *A contrario*, le contrôle budgétaire permet aussi d'envisager un ajustement à la baisse pour certaines rubriques en fonction de l'état d'avancement des projets.

Les règles concernant le budget, la comptabilité et le contrôle du Parlement ne contiennent aucune disposition spécifique sur les mesures d'ajustement du budget initial, mis à part le fait que les projets d'ajustement budgétaire sont établis en cours d'année et transmis au Bureau par le Secrétaire général au cours de l'année budgétaire concernée.

Toutefois, dans la mesure où le budget initial doit être soumis à la Commission de la comptabilité, il peut être considéré que toute modification du texte initial doit suivre la même procédure. C'est le *modus operandi* qui a été suivi pour l'ajustement du budget initial de l'année 2025, et il est naturellement proposé d'agir de même pour l'ajustement de l'exercice 2026.

En 2026, un ajustement à la baisse peut être envisagé. Il convient de noter que les taux d'exécution des tableaux peuvent varier entre l'état des engagements budgétaires du deuxième trimestre et le tableau de l'ajustement budgétaire. En effet, le travail d'ajustement budgétaire a été établi sur base des décaissements au 31 mai 2026. Le projet d'ajustement a été proposé au Bureau en septembre 2026, ce qui a permis de procéder à quelques corrections budgétaires, tandis que l'état provisoire des engagements budgétaires a été arrêté le 30 juin 2026 et présenté au Bureau dans la foulée, ce qui n'a pas permis de faire de corrections budgétaires.

Cela étant précisé, M. le Président rappelle alors quelques chiffres, à titre d'exemple :

- le budget initial des dépenses – crédits de liquidation – pour l'année 2026 s'élevait à 77 917 253 euros en dépenses courantes et à 2 490 500 euros en dépenses de capital, soit un total de 80 407 753 euros ;
- la dotation au Service commun de médiation s'élève à 1 891 000 euros, ce qui porte le total à 82 298 753 euros ;
- le budget initial des recettes pour l'année 2026 s'élève à 78 650 816 euros ;
- la dotation au Service commun de médiation s'élevait à 1 891 000 euros, ce qui porte le total des recettes à 80 541 816 euros.

De manière résumée, il est permis de constater après le contrôle budgétaire que :

- les recettes peuvent être évaluées à la hausse, de l'ordre de 1 487 000 euros, principalement en raison d'un ajustement mécanique lié à l'actualisation des paramètres macroéconomiques.

La dotation du Parlement évolue en fonction de la croissance de l'indice des prix à la consommation, et l'indice a évolué de 1,4 % pour l'élaboration du budget initial 2026 à 3,2 % pour l'élaboration du budget ajusté 2026 ;

- les dépenses courantes peuvent être évaluées en baisse, à concurrence de 1 076 635 euros ;
- les dépenses de capital peuvent être évaluées en baisse. Pour ce mouvement, cela s'élève à 1 237 631 euros.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la dotation au profit du Service commun de médiation, qui constitue une charge neutre pour le Parlement.

C'est au niveau des articles budgétaires A « Membres – Indemnités » et B « Personnel », notamment en raison de la non-indexation des indemnités parlementaires décidées par le Parlement, ainsi que de la limitation de l'indexation des rémunérations des agents en fonction des dispositions décidées par le Fédéral et aussi au niveau des dépenses de capital, qu'un ajustement à la baisse est principalement proposé.

M. le Président estime que l'exercice 2026 est ainsi sous contrôle. L'ajustement proposé résulte d'une réévaluation à la baisse de certains besoins et d'une augmentation mécanique liée aux paramètres macroéconomiques des recettes. Certains projets, eu égard aux procédures normales de marchés publics et à la nécessité de mener leur examen de façon très circonstanciée, sont un peu décalés dans le temps.

Compte tenu de l'évolution des besoins constatée au cours de l'année 2026, il est suggéré d'apporter des adaptations à la structure budgétaire.

Premièrement, il est proposé de renommer l'article budgétaire D5 « Honoraires avocats » en D5 « Prestations juridiques » afin d'englober dans cet article toutes les prestations de nature juridique, non seulement, les prestations prises en charge par des avocats, mais aussi, le cas échéant, par des consultants ou par des notaires.

Deuxièmement, dans le suivi de la décision du Bureau du 28 mai 2026, il est proposé de créer deux nouveaux articles budgétaires au sein de la rubrique I qui s'intituleraient : I4 « Indemnités de procédure » et I5 « Autres intérêts », respectivement liés aux codes SEC 34.41 et 21.60. Ces deux articles budgétaires se verraient imputer des dépenses relatives, d'une part, aux indemnités de procédure d'instance et d'appel pour des montants respectifs de 7 500 euros et de 7 848,84 euros et, d'autre part, pour des intérêts de retard, pour un montant de 55 239,17 euros.

Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre du contentieux ancien de plusieurs exercices que le Bureau a souhaité solder à la suite des développements des diverses étapes judiciaires et des rapports, notamment d'experts. Il semblait opportun d'arrêter le compteur après évaluation de l'état de la procédure et des probabilités d'obtenir ou non gain de cause au terme ultime de la procédure juridique.

Enfin, il est proposé de créer un nouvel article budgétaire CCAP 3 « Bâtiments - Frais achats et ventes », afin d'y imputer les frais de notaire liés à la vente du bâtiment, et ce conformément à la classification économique.

M. le Président signale encore que la Cour des comptes a réalisé un contrôle sur les comptes 2025. Le rapport de la Cour est attendu et sera examiné par le Bureau prochainement. Ces comptes seront transmis à la Commission de la comptabilité et, dans la foulée, au Parlement avec pour échéance ultime la fin de l'année.

Concernant le bâtiment Extension, M. le Président précise que la réception définitive a été accordée le 30 juin 2026.

Concernant les inondations du 2 juillet 2025 qui avaient touché le bâtiment Extension, l'assureur a fait une proposition d'indemnisation qui est en cours de négociation. Le Parlement a répondu en acceptant certains points et en refusant d'autres.

Il est escompté qu'une issue pourra être dégagée prochainement. En l'espèce, les dégâts sont sensiblement moindres qu'envisagé initialement.

Concernant le marché public de services relatifs à la disposition d'un système *Enterprise Resource Planning* (ERP) intégré, celui-ci porte sur un large *scope* de l'activité du Parlement puisqu'il va concerner la gestion financière, les ressources humaines et une série de composants annexes. Ce marché a été attribué. Le travail de déploiement est en cours.

C'est un immense travail qui est en cours. Les aspects financiers devront être fonctionnels pour le 1^{er} janvier 2027, ce qui est un véritable défi, tandis que les aspects en matière de ressources humaines seront implémentés au 1^{er} janvier 2028. C'est un chantier essentiel pour permettre de répondre aux besoins de gestion d'une institution, mais aussi aux observations formulées par la Cour des comptes.

L'ERP s'inscrit, non seulement, dans la volonté de sécurisation des processus et de renforcement du pilotage, mais aussi de contrôle interne de l'institution.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

1. Questions et observations des membres

M. C. Bastin estime que l'ajustement budgétaire revêt essentiellement un caractère technique. Il permet d'adapter les prévisions budgétaires à l'évolution des besoins et des dépenses constatés au cours des premiers mois de l'année 2026.

L'intervenant souligne les efforts de sobriété poursuivis par le Parlement qui se traduisent par une diminution des dépenses de 1,76 million d'euros et une augmentation des recettes de 1,487 million d'euros.

Il prend acte de la diminution de 506 000 euros des crédits consacrés aux indemnités parlementaires, traitements et salaires, notamment en raison de la non-indexation en 2026. Ces adaptations traduisent une participation des élus à l'effort de sobriété.

Au niveau du personnel, il constate une diminution de 506 000 euros, notamment en raison des mouvements de personnel et des recrutements qui n'ont pas été réalisés en date du 31 mai 2026 et désire que le point soit fait sur le processus de recrutement.

Il constate que l'augmentation des crédits destinés aux rédacteurs externes, à hauteur de 191 000 euros, s'explique par une activité parlementaire plus soutenue au cours des cinq premiers mois de l'année.

L'orateur observe, par ailleurs, des réductions significatives des crédits consacrés aux aménagements des bâtiments,

à savoir -820 000 euros, et au matériel informatique, à savoir -400 000 euros. Les commentaires des articles indiquent un report de plusieurs projets à 2027, voire 2028 et, sachant cela, il désirerait que soient indiqués les projets concernés et les raisons de ces reports.

Il souhaiterait également obtenir une précision concernant la hausse de 130 000 euros des recettes d'assurance. La justification évoque, non seulement, des sinistres déjà intervenus, mais également, ceux auxquels le Parlement pourrait être confronté au cours du deuxième trimestre. Il désirerait obtenir un éclairage sur cette formulation et sur les éléments permettant d'anticiper ces éventuelles indemnités.

En conclusion, M. C. Bastin indique qu'il accueille favorablement cet ajustement budgétaire, qui conjugue adaptations techniques, réalisme dans l'évaluation des besoins et poursuite des efforts de sobriété.

Mme Tillieux salue la gestion en bon père de famille des données présentées au cours de ce premier semestre d'exercice. Les dépenses sont ainsi sous contrôle.

Plusieurs articles présentent des taux de dépenses liquidées à 0 %. La plupart sont logiques puisqu'ils concernent des dépenses qui n'interviendront qu'au cours de l'exercice, à l'instar de l'allocation de fin d'année.

Cependant, l'oratrice souhaite revenir sur les articles qui sont à zéro. Un premier exemple concerne la formation en langues pour un budget de 50 000 euros. Elle demande si cela signifie qu'il y a un intérêt décroissant des parlementaires à ce sujet et si une réflexion sur une réorientation de cet objectif de formation des parlementaires pourrait intervenir.

Le nombre de formations proposées par le greffe participe à une meilleure compréhension du travail et à une meilleure allocation des ressources, souligne-t-elle.

L'oratrice pointe un autre article qui est à zéro : les missions à l'étranger pour lesquelles le budget est à 3 000 euros. Cela concerne le personnel. Elle désire savoir si l'accompagnement des déplacements de commissions est logé à cet endroit.

Concernant les documents et publications, l'intervenante note que le budget est de 26 000 euros et demande ce que recouvre cet article. De même, un article « Archives » voit son budget doté de 1 750 euros.

Elle relève, en outre, que les comités mixtes présentent un budget de 20 000 euros, dont en l'état zéro euro en liquidations.

L'oratrice souligne qu'a été évoqué le comité mixte avec le Québec lors de la précédente réunion de la présente Commission. Des réunions avaient été postposées et il avait aussi été question d'organiser des vidéoconférences pour éviter des déplacements coûteux et alléger les frais. Sachant cela, elle désire savoir si des réunions sont prévues prochainement.

Concernant les actions mémorielles, Mme Tillieux observe qu'un budget de 8 000 euros est disponible, dont zéro en liquidations. Elle salue le fait que le Comité « Mémoire et Démocratie » a repris ses travaux et, surtout, ses actions « Passeur de mémoire ».

Concernant les diverses formes de consultation populaire, elle constate que de nouvelles communications sont intervenues et interroge sur leur résultat.

Concernant la Commission de déontologie et d'éthique, l'intervenante remarque que le budget inscrit s'élève à 80 000 euros, mais que les liquidations sont toujours à zéro et partant elle demande s'il existe un espoir de la voir installée.

Elle note encore que le Parlement a exercé la présidence du Conseil parlementaire interrégional (CPI) au cours des exercices 2025 et 2026 et demande qu'il soit tiré un bilan de cette présidence.

Enfin, elle souligne que le projet d'ajustement est basé sur l'état des engagements à la fin juin. On constate, non seulement, une légère hausse des recettes hors dotation au Parlement de 159 996 euros, mais aussi, une diminution substantielle des dépenses de l'ordre de 2 314 266 euros. Au total, le budget de fonctionnement présente donc un surplus d'environ 2 millions d'euros, ce qui traduit une gestion attentive et rigoureuse.

L'intervenante souligne encore que les articles budgétaires ont fait l'objet d'une adaptation de la structure budgétaire pour mieux tenir compte des dépenses constatées au cours de l'exercice en cours.

Elle cite notamment les honoraires, les indemnités de procédure et les intérêts. On peut ainsi désormais clairement distinguer dans les articles l'origine des différentes dépenses.

Globalement, elle souligne que déposer un projet d'ajustement demeure un outil qui est plutôt lourd, dès lors que certains ajustements devraient pouvoir intervenir sans passer par la séance plénière. Elle évoque l'article 5 des règles budgétaires et comptables qui s'appliquent au Parlement, à savoir que les budgets sont limitatifs. Toutefois, sur la base d'une autorisation du Bureau, dans les cas d'urgence relevant de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles et d'une insuffisance de crédit, les dépenses de rémunération d'un article budgétaire peuvent être engagées et liquidées en dépassement de crédits, dans la limite des crédits disponibles au sein de l'article budgétaire concerné.

Le dispositif du budget initial a prévu la possibilité d'autoriser la notion de réallocation budgétaire puisque les parlementaires reçoivent très régulièrement des arrêtés de réallocation. Elle souhaite savoir si ces réallocations seront mises

en oeuvre ou l'ont été au cours de 2026.

Mme Tillieux clôture son intervention en indiquant que le Groupe PS votera en faveur de ce projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie.

M. Hazée souligne la présence d'une série d'évolutions qui conduisent à l'observation que le budget fait l'objet d'un suivi régulier par les services, qui amènent à une réduction des dépenses et à un ajustement des recettes.

Lors de l'examen du budget initial, il a été dit qu'il y avait une forme de marge entre le budget des recettes et le budget des dépenses. Le déficit facial qui apparaissait au budget initial est résorbé, même inversé. On peut donc parler d'un exercice sous contrôle.

Concernant l'ERP, il estime qu'il est important que l'on puisse avancer, car il s'agissait d'un élément cardinal des recommandations de la Cour des comptes. Le fait que les opérations permettent de voir la mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2027 renvoie à l'agenda qui avait été dessiné il y a plusieurs mois. C'est donc un défi que l'intervenant ne peut qu'encourager à voir se réaliser.

Par ailleurs, l'intervenant déclare ne pas comprendre l'augmentation de la dotation du Parlement.

Dans les documents, il est proposé qu'il y ait une augmentation de la dotation du Parlement de l'ordre de 1 328 000 euros. Il ne comprend pas cela eu égard au contexte budgétaire dans lequel on se trouve et il le comprend d'autant moins lorsque l'on a pu faire l'exercice de l'évolution des dépenses et des recettes, et où les dépenses sont contenues et les recettes sont impactées notamment par certains paramètres macroéconomiques.

Au final, on a donc une situation qui évolue en positif.

L'intervenant déclare qu'il imagine mal M. le Ministre-Président recevant une demande d'un crédit supplémentaire, alors même qu'il y a une recherche de moyens importante.

Ensuite, il observe que d'aucuns ont évoqué la sobriété que le Parlement peut appliquer, et estime que certaines réalités sont tout à fait fondées, notamment le gel de l'indexation.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas encore un travail qui est possible, ajoute-t-il. Il estime qu'il existe une série de postes dans les dépenses qui sont à charge du Parlement, qui restent des éléments sur lesquels un travail peut être fait, certainement de façon prioritaire pour une partie d'entre elles.

Il prend l'exemple du Bureau qui compte, selon lui, des sièges surnuméraires, puisque le Bureau contenait antérieurement cinq membres. Il a été porté à sept membres afin d'assurer un pluralisme à la suite des affaires concernant le Parlement. Aujourd'hui, on a deux sièges qui subsistent sans que cela ne serve le pluralisme qui était évoqué antérieurement. Il en découle la flotte de véhicules pour notamment l'usage de certains membres du Bureau et les frais de parking.

Il cite encore les propositions déposées sur les frais forfaitaires des parlementaires qui restent à l'examen du Bureau. Il y a également les chantiers qui avaient été annoncés par le pouvoir fédéral dans sa déclaration. A cet égard, il pense notamment à l'alignement sur le droit commun du statut parlementaire, l'enjeu de la situation pour l'assurance maladie et l'indemnité de départ.

Il croit comprendre que le Parlement attend un mouvement commun avec la dynamique proposée par le pouvoir fédéral. Pourtant, alors que le pouvoir fédéral dit chercher des sommes importantes, ces éléments ne semblent pas progresser.

A l'instar de M. C. Bastin, il relève l'ajustement à la baisse pour les mouvements de personnel, tels que des départs non prévus et non prévisibles, des recrutements, des engagements prévus non réalisés.

Il pose la question du nombre d'agents et des services que cela concernait, et désire savoir si les recrutements sont en cours ou non.

Il a aussi été observé un ajustement à la hausse du volume des réunions parlementaires qui conduit à un réajustement des dépenses en lien avec le recours à des rédacteurs externes. Il convient de se demander si cette augmentation de personnel est liée à la diminution du personnel, compte tenu des recrutements qui soit n'ont pas été réalisés, soit ont pris plus de temps que prévu.

Toujours en matière de personnel, M. Hazée note un ajustement à la hausse pour les formations de l'ordre de 8 000 euros. Il est toutefois étonnant que le budget de 120 000 euros ne soit utilisé qu'à concurrence de 10 % après la moitié de l'année. Il souhaite savoir s'il existe un rythme dans la manière de liquider ce crédit qui explique cette réalité.

Concernant les bâtiments, l'orateur constate qu'un ajustement à la baisse a été évoqué. Plusieurs aménagements ne pourront pas être réalisés en 2026. Il estime que c'est dès lors intéressant de savoir quels aménagements sont reportés.

Concernant le point D7 portant sur les honoraires relatifs aux bâtiments, il relève qu'un ajustement à la hausse de l'ordre de 14 165 euros est proposé, dès lors que les missions de consultance, dans le cadre de divers projets du Parlement, s'avèrent plus importantes qu'initialement prévu. Il demande quelles sont les missions concernées et les projets qu'elles concernent.

Enfin, M. Hazée interroge sur l'état d'avancement du dossier relatif à la Commission de déontologie et d'éthique.

L'orateur en vient à la sensibilisation, notamment des jeunes générations, à l'égard des extrémismes et en particulier aux activités du Carrefour régional et communautaire de citoyenneté et de démocratie (CRECCIDE), qui a dû faire aveu de faillite récemment, suite notamment à des réductions de subsides et à des engagements annoncés par certains ministres qui n'ont pas été réalisés dans les temps.

M. Chintinne estime que le projet d'ajustement en examen démontre une gestion parcimonieuse des deniers du Parlement. On passe, en effet, d'un déficit de 1,757 million d'euros à un boni de 2,045 millions d'euros.

Si cette transition se justifie principalement par une indexation de la dotation du Parlement, le report de certaines dépenses du capital à l'année prochaine et la situation du personnel du greffe, une part conséquente de cet effort se traduit aussi par la décision de ne plus indexer les salaires des parlementaires d'ici la fin de la législature, soit plus de 432 000 euros économisés, si l'on compte l'ensemble des postes budgétaires utilisant cette justification précise.

Les finances de la Wallonie doivent être assainies et le Parlement y contribue à son échelle. Si ce budget a clairement été calqué sur l'adaptation des besoins et des projets du Parlement, il est utile de faire un état des lieux par rapport aux projets proposés en début d'année.

Il a, à cet égard, été constaté une hausse de crédits assez importante pour le recrutement du personnel, auquel une provision a été consacrée. Des engagements n'ont pas eu lieu et des départs non prévus ont été constatés. Il souhaite dès lors qu'un état des lieux sur les besoins en termes de personnel soit fait et demande s'il est toujours question de recourir à des recrutements.

L'orateur note encore que de nombreuses dépenses de capital sont en diminution du fait qu'elles seront reportées à 2027. Il demande que l'on fournisse des explications quant aux dépenses qui seront reportées à l'année prochaine.

On observe ainsi au niveau du personnel temporaire une augmentation notable de 191 000 euros. Il souhaite que soit expliquée la manière dont fonctionne le recours au personnel temporaire.

M. Chintinne conclut son intervention en indiquant que le Groupe MR soutiendra ce projet d'ajustement.

2. Réponses de M. Borsus, Président du Parlement, et de Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement

M. le Président précise concernant les formations en langues qu'il y a des formations qui ont été récemment suivies, mais à propos desquelles les factures ne se trouvaient pas encore dans l'ajustement antérieur.

Il rappelle que le Bureau a décidé que les formations sous forme de stages devaient être suivies une année avant la fin de la législature.

Le raisonnement est d'être formé et de pouvoir utiliser sa formation dans son travail parlementaire actuel et peut-être futur.

Il ajoute que ces formations en langues sont parfaitement légitimes pour celles et ceux qui souhaitent en faire usage dans le cadre de leur action parlementaire.

Concernant les déplacements à l'étranger, M. le Président répond que de façon générale, il a été fait le choix d'avoir une approche rigoureuse et parcimonieuse des déplacements à l'étranger. En effet, le Parlement concentre les efforts sur les déplacements de proximité ou l'accueil de pays, États, land ou régions qui sont proches, notamment, dans le cadre de la Grande Région, avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Le Parlement n'a pas d'autres déplacements de plus longue distance programmés. La philosophie est de dire que l'on ne se déplace que s'il y a un intérêt et un retour évidents, en nombre limité et en ayant des dépenses maîtrisées.

Concernant le Québec, il a été décidé d'une hybridation partielle des comités mixtes. Ainsi, il a été décidé d'alterner « doublement » les rencontres, c'est-à-dire un déplacement au Québec et un accueil en Wallonie d'une délégation québécoise, mais une de ces rencontres sur deux se fait virtuellement, de sorte que cela étale substantiellement les déplacements.

Par ailleurs, des élections interviendront prochainement au Québec. Dès lors, les parlementaires émanant du Québec ont suggéré d'avoir les contacts immédiatement après ces élections. Ce sera donc en visioconférence à la fin de cette année.

En application de cette double alternance, un comité mixte Wallonie-Québec se tiendrait au Québec en 2027. En 2028, ce sera des rencontres virtuelles avec des comités mixtes à distance. En 2029, se tiendra en Wallonie une rencontre en présentiel.

Par ailleurs, le Parlement aura l'occasion d'accueillir Mme la Déléguée générale Drainville, lors d'une réunion de la Commission chargée de questions européennes, avant la fin de cette année, immédiatement après les élections au Québec. Ce sera l'occasion de continuer à investir dans les relations avec le Québec.

M. le Président est d'avis qu'un Parlement ne doit pas vivre en vase clos et que des rencontres parlementaires sont parfaitement légitimes avec des interlocuteurs avec lesquels on peut mener un travail. Les champs d'action ne manquent pas, que ce soit concernant l'évolution de la démocratie, de l'action parlementaire, des parlements, des éléments techniques de toute nature ou d'autres sujets pertinents.

M. le Président répète qu'il soutient ces démarches, déplacements et rencontres, mais, en même temps, avec une approche qui mise sur les priorités, la proximité, l'efficacité et les retours escomptés.

Concernant la Commission de déontologie et d'éthique, M. le Président souligne que l'on a enregistré un nombre de candidatures suffisant, lequel paraît répondre aux critères et aux catégories requis. En principe, le but est atteint. On dispose, en effet, d'assez de candidats dans les différentes catégories, mais aussi en termes d'équilibre, notamment de genre.

Il conviendra dès lors de s'accorder sur la liste à présenter puisque l'on doit répartir entre le Parlement wallon et les autres parlements et certaines modalités d'organisation en termes de ressources humaines et financières devront être convenues avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant la communication sur les pétitions, M. le Président précise que celle-ci est en cours, comme d'ailleurs celle sur les autres outils de participation citoyenne ou bien encore celle concernant une commission délibérative. A ce propos, il indique qu'un texte a été soumis et qu'il rencontre les conditions concernant la mise en place d'une commission délibérative.

Au niveau des pétitions, pour la session 2025-2026, sur 63 pétitions qui ont été adressées, 36 ont été déclarées recevables et 27 ont été déclarées irrecevables.

Certaines d'entre elles sont encore ouvertes à signature. Pour la session 2026-2027, sachant que la campagne d'information est en cours depuis le 2 septembre 2026, huit pétitions ont été adressées par voie électronique dont six ont été déclarées recevables.

Il ajoute que même pour celles qui sont signées par peu de citoyens, communication est faite à la Conférence des présidents.

Concernant la présidence du Comité parlementaire interrégional, M. le Président précise que l'on va en faire le bilan global lors de la session de clôture qui aura lieu à Bastogne début novembre 2026, avec l'ensemble des résolutions qui ont été prises par les commissions et des actions qui ont été menées. En parallèle, un rapport sera fait par le Gouvernement concernant l'action menée au niveau des gouvernements.

Concernant les réallocations, M. le Président indique qu'en 2025, on a procédé à une ou plusieurs réallocations, et singulièrement en 2026, à propos du litige évoqué ci-avant, de manière à ce que l'on puisse faire face à ces dépenses.

Concernant ce litige et les intérêts de l'ordre de 55 000 euros, il ne s'agit pas du fait que l'on aurait été distrait par rapport au traitement d'un contentieux. Il faut comprendre cela au terme de toute une procédure, avec par ailleurs une procédure d'appel.

Au moment où le rapport d'experts était destiné à la juridiction qui allait s'exprimer en appel, il a été considéré que, pour le litige en question, qui portait sur des arriérés de rémunération, en application du statut, il était très probable que le Parlement allait perdre.

Dès lors, afin de ne pas exposer le Parlement à de nouveaux frais ou à des intérêts qui allaient se poursuivre, comme des frais d'avocats ou des frais de procédure, on a clôturé le dossier à la suite du fait que le Parlement avait perdu en première instance et que les indications concernant le degré d'appel étaient négatives.

Cependant, dès l'instant où l'on a transigé, il fallait alors payer les intérêts de la rémunération calculés pour les années 2020 à 2023, ce qui explique que ce montant est significatif. L'autre hypothèse était de se dire que, même s'il n'y a que très peu de chances, on tente d'aller jusqu'au bout, mais il semblait que c'était une perspective plus négative.

Par ailleurs, il rappelle que le Parlement a pris un certain nombre de mesures, en ce compris concernant les parlementaires. Il en veut pour preuve la non-indexation jusqu'au terme de la législature. C'est ainsi une diminution sensible qui sera appliquée à la fin de la législature. Ainsi, la diminution effective en 2029 sera peut-être de 10 %, 15 % ou 17 %, en fonction de l'indexation que l'on aura ou non constatée d'ici là et de l'évolution de l'inflation.

Concernant les propositions évoquées par M. Hazée, M. le Président précise avoir eu des contacts avec les autres assemblées. Le Bureau a travaillé sur les dispositions concernant la réduction des indemnités de sortie. Ces propositions viendront très prochainement sur la table, de même que, à l'instar du Parlement fédéral, d'autres dispositions qui concernent les parlementaires.

Concernant la remarque portant sur le nombre de membres du Bureau, M. le Président répond qu'il considère que la composition de sept membres du Bureau sur 75 députés est adéquate. Quelles que soient les circonstances et la représentation des groupes politiques à l'avenir, elle permet d'avoir, d'une part, une large représentation du Parlement et, d'autre part, un certain nombre de regards, d'expertises et d'analyses à la suite du travail très conséquent mené par le greffe. Il ne serait donc pas favorable à une réduction du nombre de membres du Bureau.

Concernant le Comité « Mémoire et Démocratie », il s'agit, selon M. le Président, d'une priorité du Parlement, qui est plus que jamais nécessaire dans le contexte général actuel. Ses dépenses incluent un subside versé annuellement à l'ASBL « Territoires de la mémoire ». Ce subside est versé en fin d'année, raison pour laquelle il ne figure pas encore dans l'ajustement. Il y a, par ailleurs, eu 3 000 euros pour la remise des prix qui ont été attribués aux différents lauréats qui avaient été sélectionnés.

Mme la Greffière f.f. revient sur l'article consacré aux publications.

Celui-ci concerne la réalisation du rapport d'activités du Parlement qui sera publié le 14 octobre 2026. C'est une partie du budget de 16 000 euros et 10 000 euros à titre de provision pour l'élaboration des documents parlementaires en externe. Elle ajoute que l'élaboration des documents parlementaires se fait en interne, mais que l'on conserve toujours la possibilité, en cas de surcharge, notamment liée à l'activité parlementaire, d'avoir recours à un externe, ce qui explique la provision. L'article est essentiellement consacré au rapport d'activités.

Concernant la réduction pour le matériel informatique, Mme la Greffière f.f. précise que la difficulté est liée à la procédure de passation des marchés publics. Ainsi, une série de projets sont en cours. Il faut d'abord rédiger les clauses techniques avec l'aide régulière de consultants externes sur ces dossiers. Dès lors, les procédures sont en cours et une série de marchés seront passés en 2027.

Elle répond qu'il en est de même pour les aménagements des bâtiments, notamment la mise à la norme de la sécurité incendie et des travaux liés à la maintenance du bâtiment.

Concernant l'article intitulé « Honoraires bâtiments », Mme la Greffière f.f. indique que l'on n'est plus avec des projets de construction, mais plutôt d'entretien des bâtiments, en ce compris les bâtiments les plus anciens, même si le bâtiment Extension doit aussi faire l'objet d'un plan de maintenance assez conséquent au vu des technologies qui ont été utilisées dans le bâtiment. Par conséquent, la consultance et les honoraires sont davantage liés à la maintenance qu'à des projets nouveaux. Tout cela est en cours et en 2027, un lissage des projets sur les aménagements et l'entretien des bâtiments interviendra.

Relativement aux missions à l'étranger, Mme la Greffière f.f. indique que l'article qui a été évoqué concerne des missions qui seraient exercées par un membre du personnel seul. Il n'y en a pas eu en 2026. Lorsqu'un collaborateur accompagne une mission, on l'impute sur l'article A42, qui concerne les missions avec des parlementaires.

Mme la Greffière f.f. souligne, par ailleurs, que le Bureau a décidé d'un plan de recrutement et, *in fine*, de 15 recrutements. Il reste deux postes à pourvoir, les examens écrits sont en cours et les jurys vont se réunir, à la Cellule Qualité et au Service des relations internationales. On est en fin de plan de renforcement, notamment pour la mise en place d'une direction financière qui n'existait pas précédemment au Parlement. C'était un point important dans ce plan de recrutement.

Il y a eu des mouvements sur l'année 2026, lesquels sont liés à la mise en oeuvre du plan de recrutement. Certains agents contractuels ont vu leur contrat prendre fin puisque les recrutements ont donné lieu à la statutarisation de certains agents. Il y a eu un décès au sein du greffe ainsi que la retraite d'un agent statutaire qui n'était pas initialement prévue, ce qui explique les différents mouvements dans le cadre du personnel.

Enfin, Mme la Greffière f.f. souligne que de nombreuses formations ont été mises en oeuvre ces dernières semaines, un peu à l'instar de ce qui se fait pour les députés, entraînant en conséquence un renforcement du plan, ce qui pouvait justifier une augmentation de crédits. Un plan de formation sera mis en oeuvre à destination de la ligne hiérarchique. Il s'agit d'un accompagnement des managers puisque les responsables de direction ont été désignés il y a quelques mois et que les autres postes seront ouverts. Il y aura donc un accompagnement et une formation spécifique qui mobiliseront l'article consacré.

Mme Galloy, Directrice financière du Parlement de Wallonie, ajoute que la dotation du Parlement évolue selon l'indice des prix à la consommation, en se référant aux explications données dans le cadre de l'exposé général de l'ajustement des budgets, des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, lequel indique que l'indice des prix à la consommation a évolué de 1,4 % pour l'élaboration du budget initial 2026 à 3,2 % pour l'élaboration du budget ajusté 2026. La variation de la dotation résulte de l'application de ces paramètres macroéconomiques.

Elle souligne, enfin, que le calcul est donc bien effectué par le cabinet du Ministre-Président et est automatique.

3. Répliques des membres

M. Hazée perçoit que l'on est proche du but pour ce qui concerne l'installation de la Commission de déontologie et d'éthique.

L'intervenant note, par ailleurs, qu'il n'y a pas de vision sur l'agenda fédéral à l'égard des évolutions promises en matière de statut des parlementaires. Il imagine que le conclave fédéral pourrait puiser dans cette source d'économies potentielles que constitue l'alignement vers le droit commun du statut des parlementaires.

Quant aux enjeux relatifs à la sobriété en matière de statut des parlementaires et plus spécialement aux fonctions spéciales, l'orateur tient à préciser que personne n'a dit que rien n'a été fait en la matière. La décision qui a été prise en matière de non-indexation produit un impact, qui augmente lorsque l'inflation augmente, même s'il y a une nuance

à amener puisque le pouvoir fédéral a prévu un double saut d'index au-delà du montant de 4 000 euros, ce qui a aussi un impact qui augmente avec l'inflation pour les personnes concernées.

Toutefois, poursuit l'intervenant, l'ampleur de l'austérité en cours conduit à penser qu'il y a un enjeu de priorité et que, à cette lumière, un travail doit encore être fait dans les parlements. Il s'agit précisément de l'enjeu des frais forfaitaires. Il estime qu'une telle forme de rémunération non taxée pose question, voire problème.

Concernant la dotation du Parlement, M. Hazée comprend qu'un calcul automatique est effectué et qu'il crédite l'assemblée de 1 328 000 euros en plus.

Cependant, il juge que la même mécanique automatique pourrait devoir s'appliquer à beaucoup d'autres acteurs de la société. Or, le Gouvernement prend des mesures pour qu'elle ne s'applique pas.

Certains voient leur indexation supprimée ou freinée. Il est parfois même question de restrictions plus fortes, en ce compris sur des politiques essentielles.

En l'espèce, pour le Parlement, il y a là, selon l'orateur, un signal incompréhensible. De plus, compte tenu des mesures prises sur une partie importante des dépenses, notamment la non-indexation des parlementaires, on génère une bulle puisque l'on économise en n'indexant pas les rémunérations parlementaires, tandis que la dotation au Parlement continue à s'appliquer sans prendre en compte cette réalité.

Pour ces raisons, il pense donc que l'on ne peut pas rester là, car c'est absurde ; non seulement, il y a un problème de décence, mais il y a, en plus, un problème d'absurdité. En effet, la Région ne profite pas de l'économie que l'on fait. Elle alimente, d'une certaine manière, la réserve du Parlement.

Dès lors, il suggère que le Parlement écrive au Gouvernement en disant qu'il faut revoir le mécanisme ; non seulement, puisqu'il y a une indexation qui n'est pas appliquée et qui permet une économie, mais aussi, parce que le signal n'est pas compréhensible.

M. le Président tient à rappeler que, dans la trajectoire au Parlement, il y a néanmoins une réduction incrémentale, de 0,5 % l'année antérieure et de 1 % cette année, qui s'est appliquée.

Il complète son propos en déclarant que le Parlement a fait la démarche dans le cadre des contacts qui ont lieu avec le Gouvernement et qu'il a été discuté, lors de deux réunions, du fait que l'on allait, quelle que soit l'évolution des paramètres macroéconomiques, fixer une trajectoire stabilisée et contrainte ou de réduction.

Il fait ensuite référence aux projections d'inflation, en ce compris les projections d'inflation actualisées, parues récemment. L'impact pour le Parlement sera significatif. Dès lors, le constat fait par M. Hazée de la stricte application de ce qui était prévu dans le budget, de ce qui était la base de calcul, moins la réduction que l'on a consentie, partant de ce constat, on a, dans les contacts préalables avec le Gouvernement prévu d'avoir une mécanique qui neutralise ce mécanisme.

Il revient sur la divergence de vues concernant le statut des parlementaires et attire l'attention sur le fait que l'on a parfois l'impression que les parlementaires sont là pour plusieurs décennies. Il y a en effet l'un ou l'autre cas, mais la durée moyenne d'un mandat parlementaire est plutôt de l'ordre de six ans.

Par ailleurs, il rappelle que, indépendamment de ce que l'on a décidé, toute une série d'autres mesures ont été décidées, notamment concernant la pension des parlementaires et le statut des anciens parlementaires.

Le Parlement doit être transparent à la fois par rapport à la durée du mandat parlementaire et à ce qui n'existe plus dans le statut des parlementaires, notamment les éléments cités ci-avant.

M. Hazée revient sur la question du budget du Parlement et de la sobriété qui y serait attachée.

Il admet que des choses ont été faites, mais il pense qu'il y a plus à faire. C'est un débat, et il y a une série de sensibilités.

Concernant la dotation elle-même, l'intervenant dit entendre qu'une démarche a été prise pour que cette mécanique soit revue à l'occasion du budget 2027.

Il reste alors la situation en 2026. L'orateur estime qu'il y a des mécanismes hermétiques qui amènent une certaine forme de neutralisation, notamment en termes SEC. En même temps, l'argent est décaissé puis revient au Parlement. Techniquement, cela veut dire que la Région emprunte 1 328 000 euros de plus à plus de 4 %. Le Parlement le met sur son compte et recevra une rémunération sensiblement inférieure.

M. Hazée pense qu'il y a un travail à faire et il suggère que, d'ici la tenue de la séance plénière, il puisse y avoir un amendement pour retirer le montant. Cela n'a, selon lui, pas de sens que le Parlement augmente sa réserve au détriment de l'intérêt de la Région.

V. VOTE SUR L'ENSEMBLE

À l'unanimité des membres, la Commission de la comptabilité recommande l'adoption du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 par l'assemblée plénière.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
N. TZANETATOS

Le Président,
J.-P. LEPINE

BUDGET DES DÉPENSES

Code écono- mique	Libellé	G	INI 2026	Exécution 31/05/2026			AJUSTEMENT 2026	
			Crédits de liquidation	Dépenses liquidées	Taux exécution	SOLDE	Proposition ajustement	Crédits ajustés
	I. DEPENSES COURANTES							
	A MEMBRES		52.034.741	19.281.346,57	37,05%	32.753.394,43	-292.758	51.741.983
	A1 MEMBRES		21.319.068	8.319.104,08	39,02%	12.999.963,92	-701.925	20.617.143
	A11 INDEMNITES		12.462.604	5.520.424,63	44,30%	6.942.179,37	-279.206	12.183.398
11.12	A111 Indemnités parlementaires	3	9.567.406	3.928.098,11	41,06%	5.639.307,89	-137.406	9.430.000
11.31	A112 Indemnités de funérailles	1	38.423	0,00	0,00%	38.423,00	-568	37.855
11.12	A113 Pécule de vacances	1	900.413	846.732,39	94,04%	53.680,61	-2.889	897.524
11.12	A114 Allocation de fin d'année	1	364.034	0,00	0,00%	364.034,00	-4.713	359.321
11.12	A115 Indemnités fonctions spéciales	1	298.144	122.215,97	40,99%	175.928,03	-4.824	293.320
11.32	A116 Indemnités de fin de mandat	1	1.294.184	623.378,16	48,17%	670.805,84	-128.806	1.165.378
	A12 REMBOURSEMENTS DE FRAIS		2.656.616	1.091.759,21	41,10%	1.564.856,79	-161.736	2.494.880
11.20	A121 Cotisations de mutualité	1	253.100	77.308,20	30,54%	175.791,80	-33.100	220.000
11.12	A122 Frais de déplacement	1	401.602	165.251,44	41,15%	236.350,56	15.567	417.169
12.11	A123 Formation en langues	1	50.000	0,00	0,00%	50.000,00	-25.000	25.000
12.11	A124 Subside informatique	1	50.000	13.806,41	27,61%	36.193,59	-10.000	40.000
11.12	A125 Frais exposés	1	1.901.914	835.393,16	43,92%	1.066.520,84	-109.203	1.792.711
	A13 FOURNITURES		374.080	200.389,16	53,57%	173.690,84	-52.845	321.235
12.11	A131 Télécommunications	1	50.000	20.916,61	41,83%	29.083,39	5.000	55.000
12.11	A132 Fournitures diverses	1	324.080	179.472,55	55,38%	144.607,45	-57.845	266.235
	A14 PENSIONS		5.559.823	1.457.988,55	26,22%	4.101.834,45	-208.138	5.351.685
11.20	A141 Cotisations	1	647.240	253.253,16	39,13%	393.986,84	-32.162	615.078
11.20	A142 Subside asbl Caisse de retraite	1	4.912.583	1.204.735,39	24,52%	3.707.847,61	-175.976	4.736.607
	A15 ASSURANCES		265.945	48.542,53	18,25%	217.402,47	0	265.945
12.11	A151 Assurances	1	265.945	48.542,53	18,25%	217.402,47	0	265.945
	A2 COLLABORATEURS MEMBRES & GROUPES POLITIQUES		20.257.786	6.912.291,84	34,12%	13.345.494,16	440.104	20.697.890
33.00	A21 TRAITEMENTS ET SALAIRES	3	16.939.896	6.506.334,14	38,41%	10.433.561,86	440.104	17.380.000
33.00	A22 FRAIS DE DEPLACEMENT	1	410.000	140.408,07	34,25%	269.591,93	0	410.000
12.11	A23 ASSURANCES	1	411.561	107.565,65	26,14%	303.995,35	0	411.561
33.00	A24 PECULE DE VACANCES	1	1.058.211	146.452,29	13,84%	911.758,71	0	1.058.211
33.00	A25 PRIME DE FIN D'ANNEE	1	1.390.750	10.731,69	0,77%	1.380.018,31	0	1.390.750
33.00	A26 MEDECINE DU TRAVAIL	1	41.320	0,00	0,00%	41.320,00	0	41.320
33.00	A27 FORMATIONS	1	6.048	.800,00	13,23%	5.248,00	0	6.048
	A3 FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE		10.369.959	4.035.998,12	38,92%	6.333.960,88	0	10.369.959
33.00	A31 SUBSIDES AUX GROUPES POLITIQUES	4	3.476.069	1.738.034,72	50,00%	1.738.034,28	0	3.476.069
33.00	A32 DOTATION AUX PARTIS POLITIQUES	4	6.893.890	2.297.963,40	33,33%	4.595.926,60	0	6.893.890
	A4 RELATIONS EXTERIEURES		87.928,00	13.952,53	15,87%	73.975,47	-30.937	56.991
12.11	A41 ORGANISMES INTER-PARLEMENTAIRES	1	54.928	7.500,00	13,65%	47.428,00	-16.937	37.991
12.11	A42 MISSIONS	1	30.000	6.452,53	21,51%	23.547,47	-11.000	19.000
12.11	A43 COMITES MIXTES	1	3.000	0,00	0,00%	3.000,00	-3.000	0
	B PERSONNEL		18.365.359	7.301.669,24	39,76%	11.063.689,76	-565.934	17.799.425
11.11	B1 TRAITEMENTS ET SALAIRES	3	11.906.934	4.755.106,41	39,94%	7.151.827,59	-506.934	11.400.000
	<i>Dont réalloués décision Bureau 28.05.2026</i>		<i>106.934</i>					
11.20	B2 COTISATIONS ONSS PATRONALES	1	1.670.000	637.393,77	38,17%	1.032.606,23	-120.000	1.550.000
11.12	B3 FRAIS DE DEPLACEMENT	1	656.000	194.811,54	29,70%	461.188,46	-81.000	575.000
11.40	B4 ASSURANCES	1	524.305	330.324,36	63,00%	193.980,64	0	524.305
11.12	B5 PECULE DE VACANCES	1	727.000	641.584,18	88,25%	85.415,82	23.000	750.000
11.12	B6 ALLOCATION DE FIN D'ANNEE	1	452.000	4.637,94	1,03%	447.362,06	-19.000	433.000
12.11	B7 MEDECINE DU TRAVAIL	1	73.100	14.985,22	20,50%	58.114,78	8.900	82.000
12.11	B8 FORMATIONS	1	120.000	10.858,67	9,05%	109.141,33	8.000	128.000
12.11	B9 CONTROLE MEDICAL	1	25.800	4.611,77	17,88%	21.188,23	-13.800	12.000
12.11	B10 PERSONNEL INTERIMAIRE	1	600.000	86.867,97	14,48%	513.132,03	0	600.000
12.11	B11 REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES	1	48.500	6.362,43	13,12%	42.137,57	-8.200	40.300
12.11	B12 PERSONNEL TEMPORAIRE CR	1	805.720	369.640,46	45,88%	436.079,54	191.100	996.820
11.31	B13 INTERVENTIONS SOCIALES	1	391.000	148.266,21	37,92%	242.733,79	-14.000	377.000
12.11	B14 POLICE MILITAIRE	1	134.000	38.658,31	28,85%	95.341,69	0	134.000
11.40	B15 CHEQUES REPAS	1	228.000	57.560,00	25,25%	170.440,00	-32.000	196.000
12.11	B16 MISSIONS A L'ETRANGER	1	3.000	0,00	0,00%	3.000,00	-2.000	1.000
	C BATIMENTS		1.822.046	743.215,23	40,79%	1.078.830,77	114.200	1.936.246
12.12	C1 LOYERS ET INDEMNITES D'OCCUPATION	1	18.000	4.209,17	23,38%	13.790,83	-3.000	15.000
12.11	C2 NETTOYAGE	1	572.080	195.708,41	34,21%	376.371,59	-4.000	568.080
12.11	C3 ENTRETIENS ET REPARATIONS	1	133.000	25.525,39	19,19%	107.474,61	-5.000	128.000
12.11	C4 DEMENAGEMENTS	1	5.000	0,00	0,00%	5.000,00	0	5.000
12.11	C5 EAU	1	15.000	10.609,91	70,73%	4.390,09	10.000	25.000
12.11	C6 GAZ	1	100.000	35.219,44	35,22%	64.780,56	0	100.000
12.11	C7 ELECTRICITE	1	375.000	116.848,13	31,16%	258.151,87	0	375.000
12.11	C8 EQUIPEMENT BATIMENT	1	560.316	307.140,53	54,82%	253.175,47	110.000	670.316
12.11	C9 ASSURANCES	1	43.650	47.954,25	109,86%	-4.304,25	6.200	49.850
	D HONORAIRES		1.906.525	188.684,26	9,90%	1.717.840,74	-199.335	1.707.190
12.11	D1 HONORAIRES INFORMATIQUES	1	769.325	11.415,08	1,48%	757.909,92	-31.500	737.825
12.11	D2 HONORAIRES SEC. SOCIAL ET CH. REPAS	1	171.200	47.000,46	27,45%	124.199,54	0	171.200
12.11	D3 HONORAIRES TRADUCTION	1	55.000	15.089,13	27,43%	39.910,87	-7.000	48.000
12.11	D4 PROCEDURES RECRUTEMENTS	1	90.500	9.113,43	10,07%	81.386,57	0	90.500
12.11	D5 PRESTATIONS JURIDIQUES	1	380.000	17.399,80	4,58%	362.600,20	-155.000	225.000
12.11	D6 HONORAIRES EXPERTS-COMPTABLES	1	50.000	24.200,00	48,40%	25.800,00	-10.000	40.000
12.11	D7 HONORAIRES BATIMENTS	1	357.500	59.533,60	16,65%	297.966,40	14.165	371.665
12.11	D8 HONORAIRES DIVERS	1	33.000	4.932,76	14,95%	28.067,24	-10.000	23.000

Code écono- mique	Libellé	G	INI 2026	Exécution 31/05/2026			AJUSTEMENT 2026	
			Crédits de liquidation	Dépenses liquidées	Taux exécution	SOLDE	Proposition ajustement	Crédits ajustés
	E FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PW		1.953.388	655.456,91	33,55%	1.297.931,09	-140.665	1.812.723
12.11	E1 ARTICLES DE BUREAU-PETIT MATERIEL	1	107.500	14.418,87	13,41%	93.081,13	-27.900	79.600
12.11	E2 BOISSONS-ALIMENTATION-REPAS	1	208.800	58.977,30	28,25%	149.822,70	-17.300	191.500
12.11	E3 FLEURS-COURONNES	1	10.000	1.994,00	19,94%	8.006,00	0	10.000
12.11	E4 HABILLEMENT ET LINGE	3	40.000	1.120,11	2,80%	38.879,89	2.000	42.000
12.11	E5 ENVELOPPES-PAPIER	1	20.000	5.919,50	29,60%	14.080,50	-6.000	14.000
12.11	E6 INFORMATIQUE	1	1.286.523	511.619,15	39,77%	774.903,85	-39.010	1.247.513
12.11	E7 DOCUMENTS ET PUBLICATIONS	1	26.000	0,00	0,00%	26.000,00	0	26.000
12.11	E8 DOCUMENTATION-LIVRES	1	25.000	3.310,74	13,24%	21.689,26	0	25.000
12.11	E9 ARCHIVES	1	1.750	0,00	0,00%	1.750,00	0	1.750
12.11	E10 JOURNAUX ET PERIODIQUES	1	12.000	4.408,91	36,74%	7.591,09	-4.000	8.000
12.11	E11 DROIT DE REPRODUCTION	1	5.000	2.447,95	48,96%	2.552,05	0	5.000
12.11	E12 PHOTOCOPIEURS	1	75.000	10.418,94	13,89%	64.581,06	-27.500	47.500
12.11	E13 FRAIS D'EXPEDITION	1	18.700	3.688,24	19,72%	15.011,76	-2.200	16.500
12.11	E14 TELEPHONE-INTERNET	1	100.000	30.870,63	30,87%	69.129,37	-10.000	90.000
12.11	E15 ASSURANCES DIVERSES	1	17.115	6.262,57	36,59%	10.852,43	-8.755	8.360
	F TRANSPORT		104.600	45.585,90	43,58%	59.014,10	8.682	113.282
12.11	F1 ASSURANCE VEHICULES	1	0	0,00	0,00	0,00	0	0
12.11	F2 LOCATION VEHICULES	1	78.000	32.244,45	41,34%	45.755,55	-838	77.162
12.11	F3 CARBURANT	1	25.000	12.305,45	49,22%	12.694,55	5.000	30.000
12.11	F4 ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULES	1	1.000	1.010,00	101,00%	-10,00	4.520	5.520
12.11	F5 FRAIS DIVERS VOITURE	1	600	26,00	4,33%	574,00	0	600
	G RELATIONS PUBLIQUES-PROTOCOLE		433.000	87.114,84	20,12%	345.885,16	-11.547	421.453
12.11	G1 REL. PUBLIQUES, PROG. D'ACCUEIL ET DE SENSIBILISATION	3	345.000	86.606,19	25,10%	258.393,81	20.453	365.453
12.11	G2 ACCUEIL DE DELEGATIONS ETRANGERES	1	10.000	383,65	3,84%	9.616,35	-2.000	8.000
33.00	G3 ACTIONS MEMORIELLES	1	8.000	0,00	0,00%	8.000,00	0	8.000
12.11	G4 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	3	70.000	125,00	0,18%	69.875,00	-30.000	40.000
	H TAXES ET IMPOTS		69.500	5.402,32	7,77%	64.097,68	60.000	129.500
12.50	H1 TAXES ET IMPOTS	1	69.500	5.402,32	7,77%	64.097,68	60.000	129.500
	I FRAIS DIVERS		908.094	73.529	8,10%	834.564,39	-10.028	898.066
12.11	I1 FRAIS BANCAIRES	1	1.028	272,98	26,55%	755,02	972	2.000
21.40	I2 INTERETS DE RETARD	1	84.648	73.256,23	86,54%	11.391,77	-81.648	3.000
	<i>Dont réalloués Bureau 28.05.2026</i>		<i>70.648</i>					
03.10	I3 PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	1	822.418	0	0,00%	822.418,00	0	822.418
	<i>Dont réalloués Bureau 28.05.2026</i>		<i>-177.582</i>					
34.41	I4 INDEMNITES DE PROCEDURE	1	0	0	-	0	15.349	55.299
21.60	I5 AUTRES INTERETS	1	0	0	-	0	55.299	15.349
	J SUBVENTIONS		35.000	10.260,61	29,32%	24.739,39	-9.250	25.750
33.00	J1 SUBVENTIONS DIVERSES	3	35.000	10.260,61	29,32%	24.739,39	-9.250	25.750
33.00	J2 INSTITUT DESTREE	4	0	0,00	0,00%	0,00	0	0
	K ACTIONS PARTICIPATIVES		205.000	233,02	0,11%	204.766,98	0	205.000
12.11	K1 COMMISSIONS DELIBERATIVES	3	100.000	0,00	0,00%	100.000,00	0	100.000
33.00	K2 CONSULTATIONS POPULAIRES REG.	3	100.000	0,00	0,00%	100.000,00	0	100.000
12.11	K3 PETITIONS	3	5.000	233,02	4,66%	4.766,98	0	5.000
	L COMMISSION DEONTOLOGIE		80.000	0,00	0,00%	80.000,00	-30.000	50.000
33.00	L1 COMM. DE DEONTOLOGIE ET D'ETHIQUE	3	80.000	0,00	0,00%	80.000,00	-30.000	50.000
	TOTAL DES DEPENSES COURANTES		77.917.253	28.392.498	36,44%	49.524.754	-1.076.635	76.840.618
	II. DEPENSES DE CAPITAL							
	ACAP MEMBRES		10.000	0,00	0,00%	10.000,00	-5.000	5.000
74.22	ACAP1 MOBILIER ET MATERIEL	1	10.000	0,00	0,00%	10.000,00	-5.000	5.000
	CCAP BATIMENTS		1.175.000	5.026,04	0,43%	1.169.973,96	-814.131	360.869
71.32	CCAP1 ACHATS	1	0	0,00	0,00%	0,00	0	0
72.00	CCAP2 AMENAGEMENTS	1	1.175.000	5.026,04	0,43%	1.169.973,96	-820.000	355.000
74.30	CCAP3 FRAIS ACHATS ET VENTES	1	0	0	-	0	5.869	5.869
	DCAP MOBILIER-MATERIEL		1.305.500	171.408,92	13,13%	1.134.091,08	-418.500	887.000
74.22	DCAP1 MOBILIER	1	25.000	0,00	0,00%	25.000,00	-13.000	12.000
74.22	DCAP2 MATERIEL	1	15.000	3.731,64	24,88%	11.268,36	-5.000	10.000
74.22	DCAP3 MATERIEL INFORMATIQUE	1	1.263.500	167.677,28	13,27%	1.095.822,72	-400.500	863.000
74.50	DCAP4 OEUVRES D'ART	1	2.000	0,00	0,00%	2.000,00	0	2.000
	TOTAL DES DEPENSES DE CAPITAL		2.490.500	176.434,96	7,08%	2.314.065,04	-1.237.631	1.252.869
	TOTAL DES DEPENSES		80.407.753	28.568.933,07	35,53%	51.838.819,53	-2.314.266	78.093.487
41.70	DOTATION SERVICE COMMUN DE MEDIATION	4	1.891.000	1.891.000,00	100,00%	0,00	33.000	1.924.000
03.20	PRELEVEMENT FONDS DE RESERVE		0	0,00	0,00%	0,00	0	0
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		82.298.753	30.459.933,07	37,01%	51.838.819,53	-2.281.266	80.017.487

BUDGET DES RECETTES

Code écono- mique	Libellé	INI 2026	Réalisation 31/05/2026		SOLDE	AJUSTEMENT 2026	
		Prévisions	Réalisé	Taux réalisation		Proposition ajustement	Crédits ajustés
	I. RECETTES COURANTES						
	A MEMBRES	1.566.323	512.094,92	32,69%	1.054.228,08	-65.399	1.500.924
16.20	A1 RECUPERATION DES INDEMNITES PARLEMENTAIRES DES MINISTRES	397.357	138.389,05	34,83%	258.967,95	-72.761	324.596
11.32	A2 RECUPERATION DE TRAITEMENTS DE COLLABORATEURS DES GROUPES	405.000	87.388,13	21,58%	317.611,87	15.000	420.000
11.40	A3 RECUPERATION D'ATN DE COLLABORATEURS DE GROUPE	5.000	1.063,21	21,26%	3.936,79	0	5.000
16.20	A4 RECUPERATION D'INDEMNITES DE DEPART	540.561	285.254,53	52,77%	255.306,47	-7.638	532.923
11.12	A5 AUTRES RECUPERATIONS MINISTRES	212.405	0,00	0,00%	212.405,00	0	212.405
12.11	A6 RECUPERATION COURS DE LANGUES PCF	6.000	0,00	0,00%	6.000,00	0	6.000
	B PERSONNEL	170.040	63.963,13	37,62%	106.076,87	-13.870	156.170
16.20	B1 RECUPERATION AGENTS DETACHES	0	0,00	0,00%	0,00	0	0
11.40	B2 PARTICIPATION CHEQUES REPAS	31.000	11.445,00	36,92%	19.555,00	-4.300	26.700
11.40	B3 COTISATIONS A L'ASSURANCE GROUPE	113.000	45.387,63	40,17%	67.612,37	-10.000	103.000
11.12	B4 INTERVENTION AVIQ	22.600	5.589,06	24,73%	17.010,94	0	22.600
11.40	B5 RECUPERATION ATN	3.440	1.541,44	44,81%	1.898,56	430	3.870
	C BATIMENTS	40.251	17.270,93	42,91%	22.980,07	2.265	42.516
16.12	C1 LOCATION D'IMMEUBLES	34.251	16.020,93	46,78%	18.230,07	4.265	38.516
16.12	C2 LOCATION DE SALLES	6.000	1.250,00	20,83%	4.750,00	-2.000	4.000
	D VENTES DIVERSES	111.000	6.514,89	5,87%	104.485,11	-9.000	102.000
16.12	D1 VENTES DIVERSES	111.000	6.514,89	5,87%	104.485,11	-9.000	102.000
	E PRODUITS FINANCIERS	200.000	70.950,71	35,48%	129.049,29	120.000	320.000
26.10	E1 PRODUITS FINANCIERS	200.000	70.950,71	35,48%	129.049,29	120.000	320.000
	F ASSURANCES	53.202	66.687,83	125,35%	-13.485,83	130.000	183.202
38.30	F1 INDEMNISATIONS	30.000	43.640,02	145,47%	-13.640,02	130.000	160.000
11.40	F2 ASSURANCE SOINS DE SANTE RETRAITES	23.202	23.047,81	99,34%	154,19	0	23.202
	TOTAL DES RECETTES COURANTES	2.140.816	737.482,41	34,45%	1.403.333,59	163.996	2.304.812
	II. RECETTES DE CAPITAL						
	ZCAP VENTES	256.000	250.923,05	98,02%	5.076,95	-4.000	252.000
77.10	ZCAP1 VENTES	256.000	250.923,05	98,02%	5.076,95	-4.000	252.000
	TOTAL DES RECETTES DE CAPITAL	256.000	250.923,05	98,02%	5.076,95	-4.000	252.000
	TOTAL RECETTES	2.396.816	988.405,46	41,24%	1.408.410,54	159.996	2.556.812
46.10	DOTATION PARLEMENT	76.254.000	50.836.000,00	66,67%	25.418.000,00	1.328.000	77.582.000
	TOTAL RECETTES DIVERSES ET DOTATION PARLEMENT	78.650.816	51.824.405,46	65,89%	26.826.410,54	1.487.996	80.138.812
46.10	DOTATION SERVICE COMMUN DE MEDIATION	1.891.000	1.891.000,00	100,00%	0,00	33.000	1.924.000
08.20	PRELEVEMENT FONDS DE RESERVE	0	0,00	0,00%	0,00	0	0
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	80.541.816	53.715.405,46	66,69%	26.826.410,54	1.520.996	82.062.812